

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

ID : 031-213105471-20250411-DEL2025\_2\_3CCAS-DE

Centre  
Communal  
d'Action Sociale  
Ville de  
SEYSES

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 14  
  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seyses dument convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.

Date de convocation : 28 mars 2025

**Présents** : Jérôme BOUTELOUP, Magali GRANDSIMON, Malika BENSOUCI, Françoise BARRERE, Cynthia GONZALEZ, Raymond BAILLE, Maryvonne SALES, Brigitte CAZALBOU, Mireille AUDIRAC, Claude SIRVEN

**Excusés sans procuration** : Fabio VITULLI, Monique BONZOM, Claire CABANNE

**Procuration** : Magali PATINET (procuration à Magali GRANDSIMON), Marie-Ange KOFFEL (procuration à Malika BENSOUCI), Françoise MALEPLATE (procuration à Cynthia GONZALEZ), Joele DURRIEU (procuration à Françoise BARRERE)

**Secrétaire de séance** : Françoise BARRERE

<p>N° 2025-02-03</p> <p><b>Affectation des résultats 2024 sur 2025</b></p>	<p>Considérant qu'en comptabilité M57, le résultat n-1 de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation qui doit combler obligatoirement le besoin de financement de la section d'Investissement, y compris les restes à réaliser. Le surplus peut être reporté en section de fonctionnement ou affecté complémentairement en section d'investissement.</p> <p>Le compte administratif 2024, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 21 409,51 €, et un excédent de la section d'investissement, il n'y a donc pas d'affectation obligatoire à prévoir en section d'investissement.</p> <p><b><u>Après commentaires, débat et délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :</u></b></p> <p>→ <b>d'affecter</b> le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :</p>
--	--

**Résultat de fonctionnement**A : Résultats de l'exercice :

- 5 188,88 €

B : Résultats antérieurs reportés :

ligne 002 du compte administratif 26 598,39 €

C : Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 21 409,51 €

D : Solde d'exécution d'investissement

R 001 (excédent de financement) 726,15 €

E : Solde des restes à réaliser d'investissement

/

**Besoin de financement (affectation obligatoire) :**

F = D + E (si négatif) /

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

0 €

= au minimum couverture du besoin de financement F

**2) Report en fonctionnement R 002**

21 409,51 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour copie conforme,

Le Président,  
 Jérôme BOUTELOUP

